

CONVENTION « voyageur »

Date activités : du au

Entre : → l'asbl « Rencontres d'Aït Aïssa » quai st brice n° 18 à Tournai
représentée par ses administrateurs. Tél 0032 478 231172 ou 0032 69661366
qui met à disposition toutes informations et contacts sur place.

Et :

→ Melle, Madame, Monsieur :
Date naissance :
Adresse :
tél : Gsm : Tél en voyage :
Mail :
N° de passeport :

Communiquer n° de passeport min 10 jours avant le départ , merci .

Objet de la convention

L'asbl « Rencontres d'Aït Aïssa », forte de l'expérience et des relations qu'elle a pu entretenir au Maroc, propose différents lieux, villes, villages, endroits pour lesquels le voyageur peut faire le choix de se rendre sous sa seule responsabilité, afin d'y faire les activités convenues.

Il est rappelé :

- Que l'asbl « Rencontres d'Aït Aïssa », ses administrateurs (bénévoles) et les membres locaux de l'asbl ne font que mettre à disposition du participant leurs rencontres et relations faites au fil du temps au Maroc ; qu'ils ne sont donc en rien un organisme de voyage, ni des professionnels du voyage.
- Qu'ainsi le participant peut à tout moment estimer que le programme, l'animation, l'activité, et/ou le déplacement proposés ne lui convient pas et ne pas y participer, ce dans le respect de tous et sous sa propre responsabilité.
- Que chacun se comportera en adulte responsable.
- Qu'un des buts de l'Asbl est de permettre à chacun de rencontrer des gens et des lieux authentiques. Il appartient à l'éthique de chacun de respecter les lieux et les gens rencontrés, tant au niveau écologique qu'humain, afin de ne pas les « abîmer » par un tourisme débridé et non réfléchi.
- Que le logement et les repas se prennent en formule « logement chez l'habitant » ou bivouac.
- Que chacun s'engage à ne pas entamer pendant ou après le séjour des actions (proposition de travail, montage d'un projet, donation, etc) avec des personnes rencontrées par l'intermédiaire de l'asbl « rencontres d'Aït Aïssa » et qui seraient contraires et ou pourraient nuire aux objectifs de l'asbl. Dans tous les cas, ces actions ne se feront qu'en concertation avec l'asbl.
- L'organisation de ce voyage se fait avec la collaboration de locaux dans le respect de la population, de sa culture et de la nature.

Tourisme équitable

Le voyageur s'engage à adhérer aux principes de la charte du tourisme équitable tels que:

- Des petits cadeaux tels que vêtements ou petits objets utiles sont les bienvenus lorsqu'ils sont justifiés ou adéquats, de préférence en passant par les représentants des communautés locales.
- La récolte des déchets et l'incinération journalière (à défaut de mieux).
- **éviter** : les dons d'argent, bonbons et stylos ou autre aux enfants, la distribution de médicaments inadaptés et injustifiés, les promesses difficiles à tenir, le marchandage inapproprié d'objets ou de bijoux, la photographie des personnes rencontrées sans leur accord, les tenues vestimentaires inadaptées aux traditions et coutumes locales, les jugements de valeur un peu trop hâtifs, de souiller les tapis de sol des tentes ou des maisons avec chaussures (à enlever) ou pieds sales, la consommation d'alcool, les objets de valeur tels que MP3.

Sécurité

L'asbl ne pourra être tenue pour responsable d'incident, accident ou dommages quels qu'ils soient survenus au prorata des normes admises de sécurité au Maroc . On évitera par exemple de monter sur les toits des véhicules et maisons, de boire de l'eau autre qu'en bouteille ou traitée etc ... La responsabilité de chacun sur sa propre santé et l'esprit de solidarité sont indispensables dans une région où les secours sont rares et peu rapides. Vu le caractère particulier du voyage, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité en cas d'accident sur place (voir assurances individuelles). Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'asbl . L'asbl reste seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu, en fonction par exemple des conditions météorologiques, du terrain, de la forme des participants. Le participant peut renoncer à une activité, animation ou déplacement proposé, sous sa responsabilité.

Programme et compte-rendu de voyage

La participation à une activité se fait sur base d'un programme convenu.

Le participant autorise l'asbl à diffuser compte-rendu et photos (presse, site Internet, envoi aux candidats de voyages futurs, etc...).

Paiement du voyage, assurances et cotisation de projet

Le paiement du voyage, assurances éventuelles, cotisation de projets éventuelle seront versés au minimum 1 mois avant le départ sur le compte de l'asbl : N° **126-2031678-83**. Un acompte de 50% sera demandé pour toute confirmation d'inscription .

Une **cotisation** forfaitaire de euros comme membre adhérent sera éventuellement versée . Cette cotisation est destinée à financer des projets de développement au Maroc.

Le **prix du voyage** est fixé à euros par personnes pour un minimum de personnes et un maximum de personnes inscrites .

Informations pratiques détaillées

Sont compris dans le prix :

- Le soutien financier aux projets de développement de l'asbl .
- Les vols aller et retour
Conditions de transport aérien : nous vous rappelons que tout horaire, itinéraire des vols et type d'appareils, sont communiqués à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications. De plus, en raison de l'intensité du trafic aérien, d'événements indépendants de notre volonté comme grève, conditions climatiques, incidents mécaniques ou autres, des retards ou annulation peuvent se produire.
- Les transferts locaux en bus dans le pays de destination.
- L'intendance, le logement en formule « camping » chez l'habitant ou en auberge ou bivouacs
- les repas préparés et pris selon la tradition locale, avec produits locaux, l'eau en bouteille le thé (les sodas , ou boissons alcoolisées ne sont pas fournis).
- Les services divers (guides, véhic. assistance + chauff. , muletiers, animateurs etc ...)
- Fourniture d'une check liste de voyage conseillée et non exhaustive
- Demande autorisations locales de séjour si passeport fourni 10 jours à l'avance .
- Conseils sanitaires (liste de pharmacie non exhaustive).
- Eventuelle formation et sensibilisation au tourisme équitable (à convenir).

Ne sont pas compris dans ce prix les services suivants :

- Assurance rapatriement **OBLIGATOIRE** : type « Europ-assistance » ou similaire.
Avant le départ il vous sera demandé une copie de votre assurance .
(coût éventuel par nos soins€)
- Assurances annulations facultatives que vous pouvez contracter auprès de nous :
- Assurance annulation billet d'avion : €
- Assurance annulation billet d'avion et séjour : €
- Assurance annulation billet d'avion, séjour et rapatriement :€
L'assurance annulation ne fonctionne que pour des raisons justifiées (certificat médical ou en cas de décès d'un parent jusqu'au 2ème degré).
Les assurances annulation doivent impérativement être contractées dans les 5 jours qui suivent l'inscription à l'activité .
- Assurance bagages (facultative) possibilité de couverture DM séparée pour le transport des vélos depuis la Belgique . (prime de % de la valeur actualisée du vélo)
- Tous les repas durant les trajets en bus et avions ne sont pas compris.
- Le trajet jusque l'aéroport de départ aller-retour .
- La fourniture du vélo (chacun veillera à avoir un vélo et accessoires révisé voir check liste)

Responsabilité du participant

Formalités et enregistrement : il incombe à chaque participant d'être en règle avec les formalités exigées par le pays de destination. Passeport valide obligatoire.

Effets personnels : la surveillance des effets personnels et bagages est sous la responsabilité de chaque participant. Gardez sur soi papiers (passeport, argent, chéquier, appareil photo). L'ASBL se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou malaises lors du séjour ou des trajets.

Annulation

En cas d'annulation, le prix du voyage, assurance, cotisation d'adhérant ne sont pas remboursables. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Tournai seront compétents.

Bon voyage

Date et signature pour l'Asbl :

Date et signature du participant :